

Immobilier : le point sur la stratégie de rénovation des bâtiments à Genève

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Directeur général intitulé « Immobilier : le point sur la stratégie de rénovation des bâtiments à Genève » et le rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif ;¹

Prenant note des arguments économiques en faveur de la stratégie de rénovation des bâtiments à Genève, de l'impérieuse nécessité de remédier aux faiblesses des infrastructures au Siège de l'OMS, et du mécanisme de financement durable instauré pour financer la stratégie ;

Prenant acte de l'état d'avancement des négociations avec les autorités suisses pour construire à Genève un bâtiment qui remplacera les bâtiments temporaires et provisoires existants et offrira un espace supplémentaire de nature à faciliter la rénovation du bâtiment principal,

1. PRIE le Directeur général de créer un comité consultatif des États Membres chargé de donner des orientations, d'assurer le suivi et de superviser le projet de rénovation du Siège de l'OMS ;
2. RECOMMANDE à la Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé le projet de décision suivant :

La Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé, ayant examiné le rapport du Directeur général intitulé « Immobilier : le point sur la stratégie de rénovation des bâtiments à Genève », a décidé :

- 1) de renouveler ses remerciements à la Confédération suisse ainsi qu'à la République et Canton de Genève pour l'hospitalité qu'elles ne cessent de manifester ;
- 2) d'adopter la stratégie de rénovation des bâtiments à Genève, telle qu'elle est présentée dans le rapport intitulé « Immobilier : le point sur la stratégie de rénovation des bâtiments à Genève » ;

¹ Documents EB138/45 et EB138/3.

- 3) d'autoriser le Directeur général à entreprendre la rénovation du bâtiment principal (CHF 110 millions) et la construction d'un nouveau bâtiment (CHF 140 millions) au Siège de l'OMS à Genève pour un coût total de CHF 250 millions, étant entendu que si, pendant la période de conception, le coût total probable du projet devait augmenter de plus de 10 %, il y aurait lieu de solliciter à nouveau l'autorisation de l'Assemblée mondiale de la Santé ;
- 4) d'autoriser le Directeur général à accepter la totalité du prêt de CHF 140 millions sans intérêts sur 50 ans accordé par les autorités fédérales suisses, sous réserve de leur approbation définitive en décembre 2016 ;
- 5) d'approuver le recours au fonds immobilier pour financer les rénovations et rembourser sur 50 ans le prêt sans intérêts s'il est consenti par les autorités suisses, à compter de la première année d'achèvement du bâtiment ;
- 6) de prier le Directeur général :
 - a) de garantir l'allocation de US \$25 millions par exercice biennal au fonds immobilier ;
 - b) de faire rapport au moins tous les deux ans au Conseil exécutif et à l'Assemblée mondiale de la Santé sur l'avancement de la construction de la nouvelle infrastructure d'accueil et sur les coûts de construction s'y rapportant.

Quatorzième séance, 30 janvier 2016
EB138/SR/14

= = =